
CAPL n°3 du 19 octobre 2012

Tableau d'avancement à l'échelon spécial 6 des agents C

Monsieur le Président,

Vous avez convoqué aujourd'hui la CAP Locale n° 3 pour débattre du projet de tableau d'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6 de la grille de rémunération des agents de catégorie C.

Nous profitons évidemment de cette réunion pour exprimer les revendications que **Solidaires Finances Publiques** portent pour les agents de catégorie C.

Aujourd'hui la carrière C organisée en 5 grades débute à l'indice 308 pour atteindre l'indice terminal 430 en 33 ans soit une plage indiciaire de 122 points en tout et pour tout. L'avancement dans les premiers échelons de la carrière ne permet que d'obtenir une majoration d'un point d'indice (4,63 euros) pendant les 10 années du début de carrière !

Nous exigeons la mise en place d'une carrière linéaire se déroulant en 23 ans et 6 mois et débutant à l'indice majoré 340 pour atteindre à minima l'indice majoré 580.

Nous vous rappelons que **Solidaires Finances Publiques** a revendiqué la mise en place du 8^{ème} échelon pour que tous les agents administratifs y accèdent de façon linéaire à l'instar de l'organisation de la carrière C technique.

Or, la DGAFP considère que, pour les agents administratifs, cet avancement au 8ème échelon est à organiser comme un avancement de grade. Ceci est intolérable et manifestement irrégulier sur le plan réglementaire et juridique.

C'est pourquoi **Solidaires Finances Publiques** a déposé un recours au Conseil d'Etat pour demander l'annulation de cette disposition discriminatoire et irrégulière. **Solidaires Finances Publiques** continue d'exiger l'avancement linéaire au 8ème échelon pour tous les agents de catégorie C.

Solidaires Finances Publiques dénonce aussi avec virulence les annonces de suppressions d'emplois à la DGFIP qui vont encore détériorer les conditions de vie au travail des agents et nuire au bon accomplissement des missions qui incombent à notre direction.

Enfin, mais vous l'aurez compris, Les représentants de **Solidaires Finances Publiques** refuseront de prendre part au vote sur le projet de tableau d'avancement dans la mesure où les CAP Locales, comme la CAP Nationale, ne sont pas compétentes pour émettre un avis sur des avancements d'échelon.